



RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA

Commission ad'hoc

CHARGÉE D'ETUDIER LE

PR 19-2022 Demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026

Le 18 novembre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

La Commission ad hoc chargée d'étudier le Préavis 19-2022 cité en titre s'est réunie le 9 novembre. Étaient présents.es Mme Denise Rudaz et MM. Michel Girardet, Boris Vetsch et Claude Farine, rapporteur. Mme Heidi Herzog était excusée. Mmes Valérie Jeanrenaud, nouvelle membre du Comité de direction en charge de la culture, Cintia Stucker, déléguée culturelle et M. Boris Mury, secrétaire général, ont présenté le dossier et ont répondu à nos questions, nous les en remercions.

En quelques mots, qu'est-ce que le far° ? Le Festival des arts vivants a lieu début août à Nyon pendant 10 jours. Il propose des spectacles issus de plusieurs disciplines (théâtre, danse, performance, musique, jeune public, etc.) d'artistes régionaux, suisses et européens, qui se déroulent en salle, mais également « hors les murs », dans des lieux souvent insolites dans la Région. Chaque année, le programme tourne autour d'une thématique liée aux enjeux de notre société. Par ailleurs, le far° développe également ce qu'il appelle « sa fabrique », un lieu créé en 2018 au centre de Nyon pour accueillir des artistes en résidence qui veulent poursuivre une recherche ou développer un projet en lien avec le festival.

Le far° attire un public régional, mais aussi national et international, notamment de professionnels grâce à son soutien à des démarches créatrices qui sortent des sentiers battus, ce qui a fait sa réputation. Du coup, apparaît-il comme moins facile d'accès ? Cet aspect a été évoqué par certains membres de la commission qui ont exprimé un doute, des hésitations en lien avec l'attractivité de la manifestation, de même que le montant total des subventions pour un festival qui a attiré 2800 spectateurs. Face à ce constat, la commission a fait le point sur ce qu'impliquera le renouvellement de la convention de partenariat 2023-26, à laquelle participeront la Ville de Nyon et le canton de Vaud. Ainsi que la Région qui, rappelons-le, réduit sensiblement le montant de sa participation financière (de 110'000 à 80'000 CHF). En 2022, ce ne sont cependant que CHF100'000 qui ont été versés.

La commission a ainsi pu prendre connaissance du projet artistique qui servira de base à la dynamique des 4 prochaines années. Car le festival, qui fêtera ses 40 ans l'an prochain, vit actuellement une période de transition : une nouvelle directrice a été nommée en février de cette année, entourée par une équipe entièrement renouvelée, qui n'imprimera sa marque qu'à partir du festival 2023.

« L'accessibilité des œuvres auprès d'un large public est centrale », dit tout d'abord le projet artistique du far°. C'est le premier axe : la programmation mêlera des spectacles destinés à une très large audience, et d'autres plus pointus, l'ensemble visant d'abord un public local et régional. La diversité des propositions est censée séduire les attentes du plus grand nombre avec des spectacles susceptibles d'attirer aussi le jeune public ainsi que des événements festifs et musicaux. La manifestation, comme par le passé, continuera à pratiquer des prix bas. Avec cette démarche, c'est l'acquisition d'un nouveau public et la fidélisation des spectateurs en général qui sont en jeu. La rédaction de la nouvelle convention sera d'ailleurs l'occasion de définir des indicateurs pour suivre l'évolution du festival, et la mise sur pied de statistiques pour mieux cerner le public (par exemple nombre et origine des spectateurs, présence des artistes issus de la région, collaboration avec d'autres lieux culturels, visibilité dans les médias).

Le second axe du projet consistera à accompagner la création d'œuvres, portées principalement par « des artistes émergents. ». Lors de travaux de l'Usine à gaz, le far° a dû se réinventer et a réussi, on l'a dit, à ouvrir le lieu des Marchandises qui lui permet d'accueillir des artistes, de leur offrir des résidences pour des créations qui seront ensuite présentées au festival. Cet espace se révèle donc être un outil extrêmement intéressant.

Il vient compléter une démarche, « Extra Time », un programme lancé dès le Festival 2015, qui consiste à aider un.e artiste émergent.e à réaliser une œuvre courte inédite. Pour ce faire, il est chaperonné par un artiste aguerris, et reçoit par ailleurs un appui au niveau de l'administration, de la production, de la communication et de la diffusion de son œuvre. Une vingtaine d'artistes ont pu bénéficier de cet appui artistique depuis 2015.

Enfin, depuis cette année, le FAR a mis sur pied un réseau national, « Extra Time Plus », avec le théâtre Südpol à Lucerne et le Festival FIT de Lugano. Cette initiative, qui s'opère parallèlement dans chacun des lieux, permet à des artistes des trois régions de se présenter dans les trois festivals, de gagner en notoriété et de trouver davantage de soutiens financiers.

Enfin, troisième axe, l'effort de la nouvelle équipe portera sur un accès facilité aux spectacles proposés (représentations RELAX¹), et sur une communication plus compréhensible, plus directe. Mais ce focus vise aussi à mettre en place « des actions de médiation pendant le festival » (rencontres avec les artistes, ateliers, workshops) et des « projets de participation culturelle tout au long de l'année ». Avec cette idée : participer à un projet artistique ou culturel incite à devenir un spectateur actif dans les arts vivants. Un groupe de jeunes de Nyon et environ, âgés entre 14 et 20 ans, a ainsi pu mener une expérience, en collaboration avec plusieurs artistes, qui leur a permis de présenter un projet au festival, intitulé « *Par la fenêtre orange* ». Une des conditions pour participer, outre l'âge : « Avoir de la curiosité et de l'énergie à donner pour le projet et l'envie de s'impliquer dans une création collective » ...²

¹ www.relax-culture.ch

² <https://far-nyon.ch/a-propos/section-mediation/projets-participatives/dream-teen.html>

Conclusion

Une nouvelle directrice, entourée d'une nouvelle équipe, vient de prendre les rênes du far°, festival des arts vivants à Nyon. Un de ses objectifs est de travailler à l'accessibilité des publics les plus divers, notamment en diversifiant la programmation. Un autre but est de développer des actions de médiation pendant le festival et de participation culturelle durant l'année. Par ailleurs, le far° compte poursuivre son travail d'accompagnement d'artistes émergents, et promouvoir la création de demain. De son côté, la Région, par le biais d'indicateurs qui seront définis dans la future convention de financement quadriennal, pourra suivre l'évolution de la manifestation et nourrir le dialogue avec ses responsables. Malgré les réticences évoquées ci-dessus par certains membres de la commission, ceux-ci ont pu se rendre compte que l'activité du far° est plus étendue que la seule organisation du festival. Considérant également la réorganisation et les engagements pris par la nouvelle direction ainsi que la demande de subvention qui est inférieure à la convention actuelle, la Commission est finalement d'avis que le soutien au far° mérite d'être renouvelé.

La Commission propose donc au Conseil intercommunal d'accorder le crédit demandé.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 19-2022 relatif à une demande de crédit de CHF330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026

Le montant est décomposé comme suit :

CHF 250'000 à raison de CHF 60'000 en 2023, 2025 et 2026 et CHF 70'000 en 2024 sur le budget ordinaire de fonctionnement

CHF 80'000 à raison de CHF 20'000 par année sur le FRET

ouï le rapport de la Commission ad'hoc

ouï le rapport de la Commission des finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder le crédit de CHF 330'000 en faveur de la fondation far°

d'autoriser le Comité de direction à imputer le montant de CHF 80'000 en 2023, 2025 et 2026 et de CHF 90'000 en 2024 sur le compte de fonctionnement 150.3650

d'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement le montant de CHF 20'000 sur le compte 150.4603 sur le fonds FRET

La Commission :

Denise Rudaz, Boris Vetsch, Michel Girardet et Claude Farine, rapporteur